



Le Saint-Siège

MESSAGE-RADIO DU PAPE PIE XII AU PEUPLE HELVÉTIQUE*

Samedi 21 septembre 1946

La particulière affection que Nous portons à la Suisse et la confiance dont Notre cœur est rempli à l'égard de ce peuple magnanime, Nous ont incliné sans peine à céder aux instances qui Nous ont été faites de la part de votre Radiodiffusion et à vous adresser la parole par son organe, comme Nous l'avons adressée récemment aux représentants de votre presse lors de leur voyage à Rome et de leur visite dont Nous gardons le meilleur souvenir.

À notre époque, où le concept de nationalité de l'État, exagéré souvent jusqu'à la confusion, à l'identification de deux notions, tend à s'imposer comme un dogme, le cas de la Suisse, exceptionnel, fait, aux yeux de certains, figure de paradoxe ; il devrait bien plutôt donner à réfléchir. Située géographiquement au point d'intersection de trois civilisations nationales puissantes, la Suisse les embrasse toutes les trois dans l'unité d'un seul peuple. En un temps où le nationalisme semble dominer presque partout, elle qui, plutôt qu'un État national, est une communauté politique transcendante, jouit de la tranquillité et de la force que procure l'union entre les citoyens et nul peuple peut-être n'a plus d'amour pour le foyer et pour la patrie que le peuple suisse, nul n'a plus vive et plus profonde la conscience des devoirs civiques. La vigueur, la puissance créatrice, que d'autres pensent trouver dans l'idée nationale, la Suisse la trouve, elle, à un degré tout au moins aussi élevé, dans l'émulation cordiale et dans la collaboration de ses divers groupes nationaux.

Tous les peuples du monde, surtout au cours des deux grandes guerres, mais aussi durant la pénible entre-guerres, ont senti, à des titres et sous des formes diverses, le bienfait de la *charité helvétique* et lui on rendu un reconnaissant hommage : accueil réconfortant des prisonniers, des fugitifs, des persécutés, secours matériels aux individus et aux nations, sollicitude délicate autant qu'empressée pour les enfants, pour les malades et les infirmes. Et cela avec une égale amabilité, un sourire égal pour tous, expression non certes de l'indifférence, mais au contraire d'une égale compréhension, car tous pouvaient, dans le peuple Suisse, reconnaître leurs frères. D'un cœur très paternel, en ce moment, Nous vous en remercions et Nous vous bénissons.

Vous êtes fiers du caractère démocratique de votre pays et vous avez raison d'en être fiers, car la démocratie, chez vous, n'est point une construction artificielle. Elle est le fruit longuement mûri de l'expérience des siècles ; elle harmonise heureusement les avantages et les bienfaits de l'autonomie fédérative avec ceux du pouvoir central. Grâce à Dieu, vous ne voulez pas faire des formes démocratiques une idole, vous avez conscience que l'âme de tout État, quel qu'il soit, c'est le sens intime, profond, du bien commun ; c'est le souci non seulement de se procurer à soi même la place au soleil, mais de l'assurer aussi aux autres, chacun dans la mesure de ses obligations et de ses responsabilités personnelles. C'est à quoi vise, autant que la loyauté et la justice, une saine et profitable politique sociale, génératrice de paix et de prospérité. Dès lors, au contraire, que ce sens du bien commun s'oblitére pour laisser place au règne brutal de l'égoïsme individuel ou collectif, la démocratie de bon aloi est en péril et la dictature de parti s'installe sournoisement à sa place.

Le mot « liberté » sonne franc chez vous. Or *la vraie liberté* celle qui mérite vraiment ce nom et qui fait la félicité des peuples, n'a rien de commun avec la licence effrénée, le débordement du dévergondage ; la vraie liberté est, tout au contraire, celle qui garantit la profession et la pratique du vrai et du juste dans le domaine des commandements divins et dans le cadre du bien public. Elle a donc besoin de justes limites, et ce fut la gloire de vos aïeux d'avoir pourvu par de sages et fortes règles à la défense et à la sauvegarde d'un bien si précieux.

Deux de ces règles méritent ici un souvenir spécial, parce qu'elles touchent au point le plus sensible, au point névralgique comme on dit, des relations entre précepte et liberté, relations dont la plus légère perturbation est grosse de conséquences fatales. La première de ces deux règles, c'est l'équité : « *Suum cuique*, à chacun son dû » : un seul poids et une seule mesure pour tous. L'autre est l'absolu respect de la loi souveraine de Dieu sur le mariage et la famille. Si le sens profond du bien commun est l'âme de tout État sain et fort ; la dignité et la sainteté de la vie conjugale et familiale en est comme la colonne vertébrale. Que celle-ci vienne à subir une grave lésion, c'en est fait de la vigueur de l'État et c'est, tôt ou tard, la ruine du peuple.

Dans toutes vos âmes retentit l'appel vibrant de votre cantique national : « Des grands monts vient le secours, — Suisse, espère en Dieu toujours ! — Garde la foi des aïeux, — Vis comme eux ». C'est un mot d'ordre. Plus que jamais, de nos jours où l'athéisme, à la façon du termite, ronge obscurément, mais sûrement, la base sur laquelle reposent les États, le monde a besoin, pour maintenir son appui et conserver son équilibre, de mains qui se joignent et de cœurs qui s'élèvent. Il a besoin, dans la vie politique tout comme dans la vie privée, de chrétiens croyants et priants. En ce temps où nous assistons au glissement même de civilisations délicates et raffinées vers une décadence dans laquelle, l'une après l'autre, elles risquent de s'abîmer, souvenez-vous que, pour conserver pure, intacte, la fleur d'humanité qui fait l'honneur de vos institutions et de vos mœurs, vous avez besoin de ces forces supérieures que seule la foi chrétienne est capable de donner aux peuples comme aux individus. Car, en vérité, seules la doctrine, la foi, la grâce de Jésus Christ assurent aux peuples le fondement durable de leur existence, de leur progrès, de

leur prospérité, de la paix.

Par une providentielle expérience, vous le savez — vous dont le bienheureux protecteur, sauveur de votre unité et de votre paix intérieure, Nicolas de Flüe, tenait à ce fondement par toutes les fibres de son être — vous dont les pères ont bâti sur ce fondement l'édifice de votre Confédération. Restez-y imperturbablement attachés : tel est le vœu le plus propice, la bénédiction la meilleure que Nous puissions adresser au peuple suisse si cher à Notre cœur.

* *Discours et messages-radio di S.S. Pie XII*, VIII,

Huitième année de Pontificat, 2 mars 1946 - 1er mars 1947, pp. 237-239

Typographie Polyglotte Vaticane

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana